

Projet d'Orientation

AG UTR – BENOÎTE-VAUX – 16/11/2018

Le contexte économique et social

Officiellement, le gouvernement « garde le cap et maintient le rythme » des réformes. Mais il semble bien qu'il soit face à ses premières difficultés économiques.

En tout cas, un an après l'élection d'Emmanuel Macron, les résultats économiques se font attendre. Côté croissance, si un tassement est constaté il est beaucoup plus marqué en France. Ce coup de mou est dû essentiellement à la consommation des ménages pénalisée au premier trimestre par les effets des mesures fiscales (hausse de la CSG et celle des taxes sur l'essence) qui ont rogné le pouvoir d'achat. Les dépenses des ménages ont fléchi de 0,1 % au deuxième trimestre, contre une hausse de 0,2 % au premier.

Face à cette situation, le Gouvernement cherche de nouvelles économies budgétaires (État et Sécurité sociale) pour dégager 3 milliards d'euros d'économies pour compenser les pertes de recettes. Le chômage a du mal à baisser. Le nombre de chômeurs a légèrement augmenté au 2^e trimestre (+6 700, +0,2 %), pour s'établir à 3,70 millions de personnes. Le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité, en hausse ininterrompue depuis la crise de 2008, a lui aussi augmenté de 0,2 %, pour atteindre 2,24 millions.

1. Un budget 2019 contesté

Les choix budgétaires du gouvernement pénalisent les personnes touchées par la précarité. Le gouvernement assume ouvertement cette politique de « *transformation et de maîtrise des dépenses, qui privilégie, dicit le Premier ministre, la rémunération de l'activité et qui rompt avec l'augmentation indifférenciée des allocations.* »

« *Ces mesures fiscales entreprises depuis le début du quinquennat profiteront davantage aux 10 % des Français les plus aisés et concentrent 46 % des baisses d'impôts pour les plus riches.* »

2. Les retraités

2.1. Les retraités à nouveau mis à contribution pour boucler le budget

La hausse des pensions de retraite sera limitée à 0,3 % en 2019 et 2020. Ce qui déroge à la règle établie (revalorisation en fonction des prix), alors que l'inflation repart de plus belle. Selon la règle, les retraites de base auraient dû être revalorisées d'environ 1,8 %, soit deux fois plus que la dernière revalorisation (+ 0,8 % au 1^{er} octobre 2017). Cette nouvelle mesure n'épargne même pas les basses pensions. Cette réforme intervient alors que les retraités ont déjà fait l'objet d'un certain nombre de mesures ayant réduit leur pouvoir d'achat au cours de ces dernières années : suppression progressive de la demi-part des veuves et veufs, suppression de l'exonération fiscale des 10 % de supplément de retraite

pour les parents ayant au moins trois enfants et enfin, trois ans de stagnation des pensions de retraite entre 2014 et 2017.

L'UCR a dénoncé, avec la Conf, cette mesure qui cible une nouvelle fois les retraités, après la hausse de la CSG sans compensation et l'année blanche en 2018. La revalorisation des pensions indexée sur l'inflation conduit déjà à une paupérisation des retraités : ce qui justifie notre revendication d'appuyer la revalorisation des retraites sur l'évolution des salaires. Mais le monde des retraités n'est pas uniforme et il sera nécessaire pour les « petites » retraites d'appliquer une augmentation en « valeur absolue » qui pénalise les « grosses » retraites capables de consentir un effort de solidarité plus important.

Pour justifier cette mesure, le gouvernement invoque la solidarité intergénérationnelle des seniors à l'égard des actifs. En réalité, elle consacre surtout une rupture de l'égalité devant l'impôt, et consacre le fait qu'en France les retraités semblent être devenus la variable d'ajustement des politiques budgétaires et de leurs rafistolages. À nous de faire valoir que la retraite est un contrat social qui lie les générations.

2.2. L'action du 4 octobre 2018

Il me paraissait utile lors de cette AG de revenir sur l'action du 4/10

Les outils de communication, argumentaires, tracts et le billet de banque factice de 10 euros ont été adressés directement par l'imprimeur aux UTR et aux URR. Malgré les tentatives de l'UCR, cette manifestation n'a pas été unitaire. Les organisations syndicales de retraités du groupe des 9 n'ont pas souhaité donner suite à notre proposition d'action commune. Il a fallu faire « avec » !!

Notre UTR s'est engagée à suivre le mouvement : distribution de tracts, délégation à la préfecture et visites des permanences des députés. Ce qui nous a valu une « petite » couverture médiatique. Notre participation était indispensable, même réduite, eu égard aux enjeux. Il faudra sans doute, à l'avenir, réfléchir et élargir nos moyens de communications, entrer dans le modernisme et mieux utiliser les réseaux sociaux.

2.3. Politiqué de santé et reste à charge zéro

Le dossier court-moyen terme qui nous intéresse est bien sûr **celui du « Reste à charge 0 »**. Dossier sur lequel un article dans un numéro récent du *Retraité Militant* faisait le point. Le gouvernement ne parle plus de RAC 0 mais de plan 100 % Santé. Sa mise en place va se déployer progressivement et par étapes jusqu'en 2021.

La CFDT Retraités a souvent dit et écrit qu'elle voulait une bonne complémentarité entre l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires pour permettre un remboursement de très haut niveau pour les soins jugés nécessaires.

Sur le fond, nous pouvons être satisfaits d'une orientation qui semble aller dans ce sens. Mais nous en mesurerons les résultats à partir de deux critères principaux :

- la réforme risque d'entraîner une hausse des complémentaires ?

- les prestations proposées sans reste à charge s'appliqueront-elles sur des prestations de bon niveau ou bien s'agira-t-il essentiellement de prestations sur des produits low-cost ?

La question des déserts médicaux est un dossier important qui doit retenir notre attention. Un plan avait été présenté par le Premier ministre et par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, fin 2017, pour lutter contre les déserts médicaux :

- aides pour les médecins hésitant à s'installer dans ces zones essentiellement rurales ;
- simplifications administratives ;
- réorganisation de l'offre médicale pour encourager les « maisons de santé » ; - volonté de faire émerger les services numériques comme la consultation à distance.

Ces quelques annonces de fin 2017 ou du premier trimestre 2018 semblent vouloir se concrétiser.

En revanche, la baisse du nombre de médecins ne fait pas l'objet de mesures particulières : le choix a été fait de réorganiser les services de santé pour faire avec l'existant, et d'essayer de simplifier la vie des professionnels de santé. Pourtant, les médecins généralistes sont de moins en moins nombreux, et la tendance devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2025. La Meuse n'est pas épargnée et souffre du non renouvellement des personnels de santé qui engendre des difficultés de recherche de médecins traitants.

Il faut ajouter à ce constat négatif la pratique de plus en plus observée des dépassements d'honoraires.

2.4. Plan dépendance « Buzin » : des mesures pour les Ehpad attendues dans le PLFSS 2019 (Plan de financement de la sécurité sociale), mais pas encore de financement de la dépendance

Après deux importants mouvements de grève dans les services d'aide à domicile et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) auxquels l'UTR a apporté son soutien, en janvier et en mars, la ministre des Solidarités et de la Santé, a présenté au printemps dernier une feuille de route pour les personnes âgées, avec une double approche :

- des mesures pour améliorer dans l'immédiat leur qualité de vie ;
- l'ouverture d'une réflexion, associant l'ensemble des acteurs et de la société, pour anticiper et répondre au défi du vieillissement et de la perte d'autonomie.

Astreintes de nuit dans les Ehpad, télémédecine, recrutements, prévention, etc. ; une quinzaine de mesures avait été annoncée et elles devraient être inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2019.

Rappelons, cependant, la question du financement du vieillissement dans les prochaines années n'a pas été tranchée

3- L'UTR Meuse

Pour faire face à tous ces défis l'UTR va devoir continuer à travailler et réfléchir aux orientations à prendre pour les 2 ans qui nous restent avant le prochain congrès :

- Niveau de vie des retraités
- Accès aux soins pour tous
- Reste à charge
- Perte d'autonomie
- CDCA
- ARS

Autant de sujets et de dossiers sur lesquels nous devront nous pencher.

Mais il en est au moins 2 qui me paraissent incontournables.

- Le développement
- La réorganisation des équipes

3.1 Le développement

C'est la condition d'un meilleur partage des tâches et d'une meilleure efficacité dans les réponses à apporter aux défis qui nous sont posés. C'est d'ailleurs un axe de travail partagé à tous les niveaux de l'organisation. Si la « conf » lors de son dernier congrès à Rennes a fixé la progression du nombre de nos adhérents à 10%, la première condition consiste à ne pas en perdre au moment du passage à la retraite.

Nous nous sommes engagés lors de notre congrès en 2016 à Longeville à mener diverses actions en direction des futurs retraités :

- Relancer la commission développement et réfléchir aux actions à court et moyen terme (il faudra s'inspirer du plan de développement défini lors de la rencontre régionale du 29/10/2018)
- Reprendre notre bâton de pèlerin en direction des syndicats de salariés et expliquer ce qu'est le syndicalisme retraité
- Diffuser auprès des futurs retraités la presse de l'UCR et les divers documents que nous sommes amenés à diffuser
- Proposer avec l'URI et l'UTI la formation « bientôt en retraite » qui est un excellent vecteur d'adhésion
- Ne pas oublier de vendre la réduction fiscale liée à la cotisation et les conditions favorables à l'adhésion à notre mutuelle « groupe » MGEN (en cours de modification pour 2019)

Force est de constater que 2 ans après nous n'avons pas beaucoup progressé et que la plupart des engagements pris, n'ont pas été tenus. Il faut absolument nous y remettre, si nous voulons retrouver notre combativité et notre présence sur le terrain.

3.2- La réorganisation des équipes.

Cette proposition est directement liée au développement. Le vieillissement des militants responsables suppose un renouvellement à tous les niveaux. Une ULR à des difficultés de fonctionnement et devra faire l'objet d'une attention particulière pour qu'elle retrouve son activité.

Des membres du conseil et du bureau participent peu ou plus à nos réunions, ce qui fragilise notre fonctionnement.

Nous avons par ailleurs à remplacer le secrétaire adjoint démissionnaire.

Nous avons un nouveau trésorier. Merci à Claude d'avoir assuré cette responsabilité pendant de nombreuses années. Claude reste membre de la commission financière et continue d'assurer son rôle de collecteur. Il nous reste encore à régler divers points administratifs.

Et je vous informe que je laisserai ma place au prochain congrès en 2020.

Il est donc indispensable de réfléchir à notre réorganisation, à trouver les militants susceptibles de s'engager. L'appel à partir de cette AG est maintenant lancé. Il n'est pas interdit d'ailleurs à ce que de nouvelles vocations se manifestent dès maintenant.

Je vous l'accorde, la tâche est rude, mais ces 2 actions sont essentielles et incontournables. Si nous voulons retrouver notre efficacité est peser sur les décisions.

4- Conclusion

Je ne voudrais pas terminer ce rapport d'orientation sans évoquer la période particulièrement difficile que vivent les immigrés. La CFDT se doit d'être solidaire de ces populations qui fuient la misère, les guerres et les dictatures et qui risquent leur vie pour rejoindre le pays des droits de l'homme.

La Meuse est confrontée actuellement à la prise en charge de plus d'une centaine de mineurs isolés pour lesquels les conditions de vie et les solutions d'hébergement, sont particulièrement difficiles. Alors soyons solidaires et soyons attentifs à porter cette valeur de la CFDT.

Merci de votre attention.